



MAIRIE DE CAMPAN

HAUTES-PYRÉNÉES

**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 16 JUIN 2022  
(Date de convocation : 10 juin 2022)

**Délibération n° 20220616/16**

Conseillers en exercice	: 15	Le seize juin deux mille vingt-deux à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,  <b>Étaient présents</b> : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thibaut Maurin, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Mme Aurore Ville, Mme Sarah Laguerre, M. Thierry Ribeiro, Mme Viviane Torné, Mme Charlotte Foubert et M. Jean-François Rabaud, formant l'unanimité des membres en exercice.
Nombre de présents	: 15	
Nombre de votants	: 15	
Pour	: 15	
Contre	: 0	
Abstention	: 0	

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Mme Mélissa Pujo-Menjouet

**OBJET : APPROBATION DU RÈGLEMENT DE L'AIRE DE CAMPING-CARS À PAYOLLE**

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de l'installation de l'aire de camping-cars à Payolle, il est nécessaire d'établir le règlement de celle-ci afin d'assurer le bon fonctionnement de cet emplacement.

Après lecture dudit règlement, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

**Article Unique** : d'adopter le règlement de l'aire de camping-cars de Payolle.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage :

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Alexandre PUJO-MENJOUET

